



Inscriptions 2024 -2025

Documents indispensables pour la demande d'inscription :

1. Fiche d'inscription complétée et signée.
2. Photocopie de la carte d'identité (ou du passeport) de votre enfant.
3. Photocopie de la carte d'identité (ou du passeport) des 2 parents.
- 4.** Composition de ménage récente (fournie par l'Administration communale).

Modalités d'inscription :

Si votre enfant est prioritaire (voir règlement d'ordre intérieur):

- Vous recevrez en octobre un avis vous invitant à retirer un formulaire d'inscription. L'inscription est automatiquement validée si le dossier d'inscription **COMPLET** (avec tous les documents demandés) est déposé en mains propres au secrétariat dans les délais qui seront annoncés dans cet avis.
- Nous ne pouvons garantir une place pour votre enfant que pour les demandes introduites dans les délais prévus.

Si votre enfant n'est pas prioritaire :

- Une réunion d'information collective est organisée le jeudi 30 novembre 2023 à 16H30. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour participer à cette séance. Le dossier de demande d'inscription sera distribué en mains propres à partir de ce jour.
- Ce dossier peut être déposé en mains propres au secrétariat de l'école à partir du lundi 4 décembre 2023. Un dossier envoyé par mail (secretariat@institutdelangelus.be) n'est considéré comme valable que si les parents disposent d'un accusé de réception envoyé par l'école.
- Avant le 10 décembre vous serez informé par courrier de la possibilité d'inscription de votre enfant ou de sa mise en liste d'attente.
- Si votre enfant est en liste d'attente nous vous recontacterons si une place se libère.

Les projets pédagogique, éducatif, d'établissement et le règlement d'ordre intérieur de l'école sont consultables sur www.institutdelangelus.be